



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/64

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique/Urbanisme

Objet : Dépôt d'autorisation préalable pour de nouvelles installations d'enseignes pour les nouveaux locaux de la police municipale et de la maison de santé rue Michel Pérot

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apposer des enseignes sur la façade du bâtiment de nommer des nouveaux locaux de la police municipale et de la maison de santé rue Michel Pérot afin qu'ils soient identifiables facilement depuis de la route des Deux Croix et la rue Michel Pérot ;

Considérant le cerfa N° 14798*01 pour la demande d'autorisation préalable ;

DECIDE

Article 1 : de déposer le cerfa N° 14798*01 relatif à la demande d'autorisation préalable d'une nouvelle installation d'enseignes pour les locaux la police municipale et la maison de santé Rue M. Pérot

Article 2 : de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 14 décembre 2023.

Mis en ligne le 15 décembre 2023

Document rendu exécutoire le 15 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre
Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231215-2023-64-AR
Date de réception préfecture : 15/12/2023